

SUPPRESSION /section chirurgie Hôpital Saint-Jacques

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

L'exploitation financière du service de chirurgie de l'Hôpital Communal s'avère déficitaire depuis que le Centre Hospitalier Départemental dispose de services de chirurgie remarquablement équipés et de praticiens de valeur. En outre ces services seront bientôt étendus et notre clientèle sera par là même encore réduite.

Par ailleurs, l'état lamentable du poste des pompiers nous a, en attendant la construction d'une caserne, amené à envisager leur installation en utilisant le terrain de l'Hôpital.

Je vous demande de vous exprimer sur la suppression du service de chirurgie à compter du 15 courant et de m'autoriser à construire un hangar-abri pour les pompes à incendie, l'actuel bâtiment du service devant servir aux pompiers./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Le MAIRE. - Au cours de récentes visites que j'ai faites faites à l'Hôpital, j'ai constaté que le nombre de malades de la section chirurgie représentait un effectif vraiment insuffisant pour faire face aux dépenses.

Je mets aux voix les deux propositions contenues dans le rapport ci-dessus, savoir:

- la suppression du service de chirurgie de l'Hôpital Saint-Jacques à compter du 15 Février 1969;
- la construction d'un hangar-abri pour les pompes à incendie

Adopté à l'unanimité.